



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

0690.28.19.86

Syndicat CGTG du CHU de la Guadeloupe

0690.83.21.00



## Communiqué de Presse du 30.05.18

# Délocalisation partielle ou totale ?

Ce mardi 29 Mai 2018, l'ARS a convié les Organisations Syndicales, les politiques et autres responsables du secteur sanitaire afin d'exposer les avancées dans la recherche de solutions quant à la crise sanitaire que vit la Guadeloupe depuis l'incendie du CHU... En tout cas, c'est à cela que la CGTG s'attendait.

L'ARS, en lieu et place d'explications, nous a informé de ce que nous savions déjà depuis la venue de la Ministre de la santé : **c'est le gouvernement qui décidera directement de ce qu'il y a lieu de faire**. Nous devons, donc, attendre une énième réunion interministérielle qui a lieu ce vendredi 1er Juin à Paris.

L'ARS aura beau laisser accroire que non, la CGTG pense que la décision est déjà prise et qu'il s'agit de quelques points de détails comptables et/ou politiques à caler en trois jours. Quels sont ces points de détails ? Peu importe, cela ne changera rien de la décision déjà arrêtée si ce n'est que confirmer ou infirmer ce que le gouvernement souhaite vraiment maîtriser : **la réaction voire la réactivité des premiers intéressés, patients - professionnels et population**.

Nous en sommes officiellement, donc, toujours sur les deux hypothèses possibles - délocalisation totale ou partielle - la délocalisation étant le dénominateur commun. Au fil du débat, des solutions mixtes ou contraires, c'est-à-dire la sauvegarde in situ de certains services stratégiques, semblent ne pas être écartées.

La CGTG retient, tout de même, trois informations majeures :

- Les deux solutions sont faisables et seraient à égal coût financier soit 60 millions d'euros d'investissement sans compter les locations périphériques.

- Palais-Royal présente des inconvénients pratiques laissant penser que tout n'y est pas possible sans compter la gestion de la séparation des équipes gériatologiques, tiraillées entre le Raizet et Palais-Royal.

- L'ensemble des établissements de santé de la conurbation pointoise ne pourraient contenir tous les services du CHU.

Fort de cela, la CGTG réaffirme son positionnement de toujours qui devient incontournable dans la résolution de cette crise :

- La vérité sur les causes de l'incendie.
- Application du principe de précaution.
- Garantir l'offre de soins, la sécurité et la prise en charge de la population.
- Délocalisation totale du CHU.
- Décontamination des bâtiments.
- Mise en place de structures modulaires avec un plateau technique performant (blocs, réanimation, urgence, imagerie et laboratoire) et des espaces d'hospitalisation annexé. Tout faire pour ne pas trop disperser les agents et assurer une meilleure gestion de la ressource humaine.
- Renforcement de l'équipe médicale : anesthésistes, urgentistes, néphrologues, radio-physiciens...
- Ne pas mettre en péril l'avenir d'une filière gériatrique.
- Tout faire pour rapprocher les équipes du CHGR au plus-tôt.
- Construction et livraison, dans les temps, du nouveau CHU.

*Fait à Pointe-à-Pitre, le 31 Mai 2018*

Le secrétaire du syndicat CGTG-CHU Guadeloupe

Freddy MANIOC (0690.83.21.00)

Le secrétaire Général de la FSAS-CGTG

BELAIR Philippe (0690.28.19.86)



**Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe**

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

Tel : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - Fax : (0590) 91.04.00

E-Mail : [cgtg.confederation@wanadoo.fr](mailto:cgtg.confederation@wanadoo.fr)